



DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

ARRONDISSEMENT DE PROVINS

Mairie de SABLONNIÈRES

7, Route de la Vallée

Mairie : 01 64 04 90 01
Secrétariat : 01 64 04 44.33
: 01 64 04 98 90
: mairie.sablonnieres@wanadoo.fr
FD/NS

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 NOVEMBRE 2020

Présents : Mme Frédérique DEMAISON, Maire,
Mme Isabelle DELARUE, Mr Alexis BOYER, Mr Alain RAFFIN, Adjoint
Mme Jannick RAFFIN, Mr Dominique BELKISSE, Mr Maurice DEMAISON, Mme Annick FAGOTIN, Mr Angel GARCIA SANCHEZ, Mr Geoffrey COLLAS, Mr Denis LOCHOUARN, Mr Jean-François WURTZ.

Absents: Mr Dominique LEFEBVRE, Mr Pierre-Dominique MONBEIG, Mr Michel MARICHAL.

Procuration : Mr Michel MARICHAL donne pouvoir à Mr Maurice DEMAISON.

1/ Désignation du Secrétaire de séance

Madame Isabelle DELARUE a été désignée secrétaire de séance.

2/ Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le compte rendu de la séance du 23 septembre 2020.

3/ Taxe d'aménagement 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de conserver le taux de 20% dans les secteurs où la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions.

Soit:

- Rue du Not (Le Vautron)
- Chemin du Lavoir (Le Vautron)
- Chemin Latéral (La Chenée)
- Chemin des Aulnettes (Le Bourg)

Décide d'instituer un taux de 5% sur tout le reste du territoire de la Commune;

4/ SDESM : Travaux éclairage public 2021

Le Conseil Municipal accepte le devis de la BIR concernant le changement en LED de l'éclairage public du Bourg.

5/ S2e77 : RPQS 2019

Le Conseil Municipal prend connaissance du RPQS (Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable) 2019 du S2e77.

6/ Sécurité électrique Église

Le devis présenté par la Société Alliance Contrôle Vérification concernant la vérification électrique de l'Église pour un montant de :

- 540.00€ HT soit 648.00€ TTC

Est accepté à l'unanimité.

7/ DETR

Un dossier pour une subvention DETR concernant la mise en sécurité de plusieurs bâtiments et la pose d'équipement d'alerte sera déposé en début d'année.

8/ Effacement d'une dette d'assainissement

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de mettre en non-valeur la somme de 112€ correspondant à des arriérés de redevance d'assainissement.

9/ Analyse de sol de terrain à vendre

Suite à l'arrêté ministériel du 22/07/2020, la réalisation d'une étude de sol préalablement à la construction dans les zones exposées au retrait gonflement d'argile doit être effectuée par le vendeur. La commune est donc dans l'obligation de faire réaliser une étude concernant le terrain Chemin des Aulnettes.

Le Maire,

Frédérique DEMAISON